

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
29 juin 2026

---

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD672

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Givernet, rapporteure

-----

**ARTICLE 15**

I. – À la troisième phrase de l’alinéa 11, substituer au mot :

« son »,

le mot :

« le ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa 11, après le mot :

« territorial »,

insérer les mots :

« de l’autorité organisatrice ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.